CERTIFICAT **CPFFP**

PRÉVENIR LES RPS DANS L'ENTREPRISE CERTIFICAT CPFFP CHARGÉ(E) DE MISSION RH "MANAGEMENT DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX"

OBJECTIFS

Comprendre la notion de risques psychosociaux (RPS) et connaître les principaux facteurs de risques dans son entreprise.
Connaître ses obligations de prévention et les ressources externes mobilisables (ARACT, CARSAT, service de médecine du travail).
Définir et mettre en œuvre une démarche de prévention impliquant tous les acteurs de l'entreprise (direction, IRP, managers)
Piloter et faire évoluer le dispositif

ADMISSION

La procédure d'admission vise à vérifier l'adéquation entre les prérequis, le choix du parcours certifiant, le projet professionnel et le profil du candidat. Elle comprend : • L'étude du dossier de candidature, composé d'un CV et d'une lettre de motivation, • Un entretien téléphonique. A l'issue de la procédure, chaque candidat reçoit une réponse par un courrier motivé.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables Ressources Humaines, assistants ou gestionnaires RH, assistants de direction ou adjoints de direction au sein d'une PME

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application) Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid assurée par la solution LearnEval

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

L'épreuve se déroule en deux temps :
· À la fin de chaque module de formation : 1 QCM
· À la fin du parcours de formation, réalisation d'un dossier de pratiques professionnelles ou d'un cas pratique à présenter devant un jury professionnel

4 MODULES

7 JOURS de formation en présentiel

MODULE #1
Enjeux juridiques des risques psychosociaux
Intégrer le cadre juridique des RPS et de la QVTC
1 JOUR

MODULE #2
Service RH : détecter et réguler les situations à risques
Burn-out, harcèlement, absences, conflits... Quels outils et quelle posture pour y faire face ?
2 JOURS

MODULE #3
Agir après la détection des risques psychosociaux (RPS)
Solutions collectives et individuelles
2 JOURS

MODULE #4
Identifier les collaborateurs en souffrance psychologique
Reconnaître, écouter, orienter
2 JOURS

PROGRAMME

Modules de formation à suivre sur une période maximale de 12 mois

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (1 JOUR - JURI)

› Notions clés
› Obligation de protection de l'employeur
› Rôle des différents acteurs
› Les différents contentieux possibles aux prud'hommes et au pénal

LE SERVICE RH, ACTEUR CLÉ DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (2 JOURS - RHSS)

› Comprendre les risques psychosociaux
› Agir en régulant les situations à risque
› Savoir agir face à un salarié en mal-être
› Déterminer les leviers d'action du bien-être au travail

AGIR APRÈS LA DÉTECTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS) (2 JOURS - ARPS)

› Déclencher une action collective dans l'entreprise
› Une approche adaptée service par service
› Accompagner de façon individuelle
› Remotiver et donner confiance
› Protéger et apprendre à se protéger

IDENTIFIER LES COLLABORATEURS EN SOUFFRANCE PSYCHOLOGIQUE (2 JOURS - PATO)

› Le cadre légal et réglementaire, les obligations de l'employeur
› Les 3 niveaux de prévention
› La souffrance psychologique
› Les facteurs de risque de souffrance psychologique au travail
› Repérer un collaborateur en souffrance psychique
› Que faire face à un collaborateur en souffrance psychique ?
› Rôle des différents acteurs de l'entreprise dans la prévention et la prise en charge de la souffrance au travail

PROMOTIONS À VENIR

12 et 13 octobre 2020 - PATO
+ 22 et 23 octobre 2020 - RHSS
+ 4 novembre 2020 - JURI
+ 5 et 6 novembre 2020 - ARPS

4 Février 2021 - JURI
+ 22 et 23 Mars 2021 - ARPS
+ 15 et 16 Avril 2021 - RHSS
+ 29 et 30 Avril 2021 - PATO

17 Juin 2021 - JURI
+ 24 et 25 Juin 2021 - RHSS
+ 18 et 19 Octobre 2021 - PATO
+ 2 et 3 Novembre 2021 - ARPS

4 et 5 Octobre 2021 - RHSS
+ 18 et 19 Octobre 2021 - PATO
+ 2 et 3 Novembre 2021 - ARPS
+ 4 Novembre 2021 - JURI

LIEU

Espace Formation GERESO
22 place de Catalogne
75014 Paris

TARIFS

0 € HT

- support + e-ressources,
- évaluation LearnEval,
- suivi individuel,
- contrôle des acquis de formation à l'issue de chaque module,
- préparation à l'examen,
- examen final devant un jury professionnel,
- certificat Professionnel reconnu par la FFP et l'OPQF

Réf : **CER-RRH-RPS**
Fiche RS : 4259
Code CPF : 237356
Taux de réussite : 100% des candidats ont obtenu leur certification (taux calculé sur la base des résultats des trois dernières années, actualisé au 3 janvier 2023).

BULLETIN D'INSCRIPTION

Votre contact : Isabelle ROCHE
Tél. 02 43 23 09 09 - Fax 02 43 23 77 07
formation@gereso.fr - www.gereso.com
GERESO SAS - 38 rue de la Teillaie
CS 81826 - 72018 LE MANS Cedex 2

Participant(e)

☐ Mme ☐ M.

Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

E-mail .....
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)

Tél. (ligne directe) .....

Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Promotion du certificat

Références	Dates choisies
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

Entreprise/Établissement

Raison sociale .....

Adresse .....

Code postal |_|_|_|_|_| Ville.....

Téléphone..... Fax .....

N°d'identification (TVA intracommunautaire) .....

Code APE/NAF ..... N° Siret |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Responsable formation

☐ Mme ☐ M.

Nom .....

Prénom .....

Service .....

Tél. (ligne directe).....

E-mail.....

Signataire de l'inscription

☐ Mme ☐ M.

Nom .....

Prénom .....

Service .....

Tél. (ligne directe).....

E-mail.....

Dossier

Dossier à adresser à :

☐ Mme ☐ M.

Nom .....

Prénom .....

Service/Fonction.....

Tél. (ligne directe).....

E-mail.....

Facture à adresser à :

☐ À l'Entreprise / Établissement (préciser le service et l'adresse si différente) .....

.....

.....

.....

Si bon de commande, merci de le joindre impérativement à l'inscription

☐ À l'OPCA (préciser l'adresse) .....

.....

.....

.....

Libellé de convention :

Si différent de l'adresse Entreprise / Établissement : .....

.....

.....

.....

Prise en charge :

Merci de cocher la ou les case(s) correspondante(s) à votre prise en charge :

☐ CPF

☐ Entreprise

☐ OPCA

Fait à : Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et notamment les articles 34 à 40, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous avez la possibilité à tout moment d'accéder aux informations vous concernant et d'apporter toute modification, clarification, mise à jour ou suppression, de toute ou partie desdites informations.